

N°588 – 8 JUIN 2010

Protocole,

Dernier Set?

APRES PLUSIEURS MOIS DE DISCUSSIONS, JALONNES DE PERIODES DE CRISPATIONS, DE GREVES, ET DE MESURES POLITIQUES UNILATERALES, L'ADMINISTRATION A CONVOQUE LES SYNDICATS AFIN DE LEUR COMMUNIQUER LE DEBUT D'UN PROJET DE PROTOCOLE. APRES AVOIR EVOQUE LES CONSEQUENCES DE LA CRISE DU TRANSPORT AERIEN - CONTEXTE BUDGETAIRE DIFFICILE ET RISQUE DE BAISSSE DE NOS PRIMES EN FIN D'ANNEE - AINSI QUE LA GESTION DES CENDRES VOLCANIQUES, LE DIRECTEUR GENERAL A FAIT UN POINT SUR LE CONTROLE DES PRESENCES.

Il a d'abord renvoyé **un message de fermeté faisant écho à ses déclarations devant la Commission des finances de l'Assemblée nationale** : depuis le 7 juin, l'administration dispose d'un outil pour vérifier la présence des agents opérationnels. Ce dispositif reste légitimement incompris par des personnels dont l'activité de sécurité repose sur la responsabilité et la confiance comme éléments premiers. Il a ensuite annoncé sa volonté d'ouvrir, **au sein du protocole**, des discussions qui permettraient, non pas de faire une V2 plus stricte type « pointeuse horaire », mais bien de trouver les **outils réglementaires souples et transparents pour faire fonctionner notre organisation opérationnelle**. Le SNCTA œuvrera dès la réunion du 11 juin prochain, pour transformer ces mots en actions concrètes (astreintes opérationnelles, remplacement, dépôt des congés...). Conscient du mécontentement aussi bien que des attentes des personnels et face à une situation restant néanmoins fragile, le SNCTA saisira toutes les opportunités qui éviteront aux contrôleurs de subir l'autorité arbitraire des responsables politiques en restant dans **un dialogue social plus efficace quand il demeure interne à la DGAC**.

Ensuite le Directeur général a présenté **une première partie de protocole qui intègre les recommandations du pré-rapport Gilles Savary**. Ce document avait lui-même été remis aux syndicats juste avant la séance. L'importance des documents distribués en séance impose une analyse critique et détaillée pour ne rien laisser passer.

L'administration précise que : *« ce protocole ne vise donc pas à réaliser des changements majeurs mais à apporter les garanties nécessaires pour préparer des évolutions internationales »*.

Dans tous les cas, le SNCTA ne pourra pas se positionner sans :

- Une confirmation des propos du DGAC sur la souplesse opérationnelle dès le 11 juin, date de la première réunion du « GT astreintes » obtenu par 4 syndicats dont le SNCTA ;
- L'intégralité du texte protocolaire. Un protocole est un tout, nous ne travaillerons pas avec des morceaux de textes.

Le SNCTA rappelle au Gouvernement qu'il est urgent d'apporter de véritables perspectives aux personnels, tout particulièrement en cette période extrêmement troublée. Le protocole est là pour ça !

Après 8 mois de travail, (jamais par le passé les discussions n'ont duré si longtemps), le SNCTA estime que poursuivre indéfiniment les négociations enterrerait une logique protocolaire qui n'existe nulle part ailleurs. Le SNCTA mettra tout en œuvre pour éviter à notre profession de prendre de tels risques. Il engage ainsi l'administration à faire des avancées pour les personnels.